

# L'Unité d'Hébergement Temporaire d'Urgence (UHTU)

*Au sein de l'EHPAD de Coublevie*

## ▪ Qu'est-ce que l' UHTU ?

C'est une unité de **3 lits** au sein de l'**EHPAD de Coublevie**, qui accueille **temporairement et dans l'urgence** des personnes âgées dépendantes.

La **durée maximale** d'hébergement est de **30 jours**, pouvant être renouvelés.

Cette unité a été créée pour éviter des hospitalisations itératives non médicalement justifiées du fait d'un maintien à domicile devenu impossible **provisoirement** mais aussi pour apporter une solution temporaire d'urgence aux personnes qui ne peuvent plus soudainement rester chez elles.

Durant l'hébergement, les personnes pourront bénéficier d'une expertise gériatrique médicale et soignante et pourront préparer avec une équipe pluridisciplinaire un projet de sortie (retour à domicile, entrée en accueil familial, en résidence autonomie ou en EHPAD).

## ▪ Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée ne justifiant pas de surveillance médicale continue, ni de soins infirmiers la nuit et dont, **soudainement et provisoirement, le maintien ou le retour à domicile est devenu impossible.**

Exemples de situations : défaillance soudaine de l'aidant, aménagement de logement à faire, incapacité provisoire de la personne isolée (ex : bras cassé, ...), séjour hospitalier inadapté... etc.

## ▪ Qui peut orienter vers l'UHTU ?

Tous **professionnels** des secteurs sanitaire, social et médico-social : les médecins traitants, les professionnels hospitaliers, les professionnels des services autonomie et les professionnels intervenants à domicile.

## ▪ Comment orienter vers l'UHTU ?

Pour envoyer une demande d'orientation vers l'UHTU, il faut :

1. Remplir la fiche d'orientation ci-après et l'envoyer par mail à : **emg.jaubert@ch-voiron.fr**
2. Créer un dossier dans Via Trajectoire, en remplissant bien les 2 parties (administrative et médicale) ou à défaut nous fournir le dossier médical complet.

## ▪ Qui décide de l'entrée ?

Une commission d'admission se réunit régulièrement.

Les membres de cette commission sont :

- La Directrice de l'EHPAD de Coublevie
- La Responsable du Bureau des Entrées de l'EHPAD de Coublevie
- La Médecin de l'EHPAD de Coublevie
- La Cadre de santé de l'EHPAD de Coublevie
- La Pilote de la MAIA Bièvre Voironnais Chartreuse
- L'Assistante de la Filière Bièvre Voironnais Chartreuse

Cette commission prend connaissance des tableaux de bord de suivi des demandes et de suivi de la disponibilité des lits, analyse l'admissibilité de chaque demande d'entrée en UHTU et priorise les entrées lorsque le nombre d'entrées est supérieur au nombre de lits disponibles.

Dans les situations d'urgence une commission restreinte peut être sollicitée.

Une réponse est systématiquement apportée au professionnel qui a effectué la demande.

## ▪ Comment remplir la fiche d'orientation ?

L'objectif de la fiche d'orientation est de transmettre aux professionnels de la commission d'admission toutes les informations utiles à leur prise de décision. Elle est informatisée. Vous pouvez donc la remplir directement sur votre ordinateur en saisissant vos informations sous forme de texte et en cochant des cases face à des items proposés pour plus de rapidité. Précisions concernant les items :

### ☞ Rubrique santé

Troubles cognitifs	problèmes de mémoire, d'orientation dans le temps et/ou de l'espace, déni de la maladie, ...
Troubles du comportement	déambulation, agressivité, repli sur soi, désinhibition, ...
Troubles nutritionnels	perte ou prise de poids, d'appétit, difficultés à se nourrir, ...
Troubles psychiques	anxiété, tristesse, troubles de l'humeur, idées suicidaires, troubles du sommeil, sentiment de persécution, idées délirantes, ...
Troubles sensoriels	baisse de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'odorat, ...

### ☞ Rubrique Autonomie fonctionnelle

Problèmes dans les actes essentiels de la vie	se nourrir, se vêtir, se laver, se déplacer à l'intérieur, se déplacer à l'extérieur, aller aux toilettes
Problèmes dans les activités de la vie domestique	courses, ménage, préparation des repas, gestion du linge, des médicaments, des moyens de communication
Problèmes dans les activités sociales	baisse ou arrêt des activités personnelles ou de loisirs

### ☞ Rubrique Aspect administratifs et /ou financiers

Difficultés/incapacité dans la gestion courante	ne trie plus les papiers, plus d'argent liquide au domicile, factures impayées, carte de retrait invalidée...
Précarité économique	endettement, manque de ressources, budget déséquilibré...
Perte ou difficulté d'accès aux droits	mutuelle, Assurance Maladie, Retraite, ASPA...

A la fin de la fiche, une case « Précisions » vous permet d'apporter des informations plus détaillées sur la situation qui seront utiles à son analyse par la commission d'admission.